

und eine soziale Marktwirtschaft mit einem Steuersystem und mit einer Steuerstruktur aus der vorindustriellen Zeit durchhalten wollen! Das wird auf die Dauer nicht gut gehen können. Ich kann mich daher der Politik nicht anschliessen, die derzeit – möglicherweise im Zusammenhang mit den bevorstehenden Abstimmungen über die Reichtumssteuer – in bezug auf die Verketzerung der indirekten Steuern betrieben wird.

In der Gesamtwertung der Eintretensdebatte möchte ich Sie bitten, den Antrag Allgöwer, der in dieser Form der Kommission nicht vorlag, abzulehnen. Er ist im Moment, weil es um eine Ueberbrückungsmassnahme geht, gar nicht rechtzeitig zu realisieren. Ich nehme an, dass die gesetzten Termine gar nicht eingehalten werden könnten, so leid das mir tut. Im übrigen muss der Nichteintretensantrag des Herrn Hubacher ebenfalls abgelehnt werden.

Eine Modifikation in bezug auf das Verfahren erscheint insofern erforderlich – jedes einzelne Mitglied könnte das laut Reglement begehrn –, dass wir nicht in bezug auf das Gesamtpaket über das Eintreten beschliessen. Beim Beschluss B ist nämlich Eintreten obligatorisch, wobei wir ja sogar dort einen Antrag auf Nichtgenehmigung zu beraten haben. Es wäre demnach bei den Beschlüssen A, C, D und E gesondert über Eintreten zu entscheiden. Diese Frage ist auch mit dem Sekretariat der Bundesversammlung abgeklärt worden.

M. Chevallaz, conseiller fédéral: Je traiterai, tout d'abord, puisqu'ils sont inscrits à l'ordre du jour et qu'ils ont été développés au début du débat, le postulat de M. Oehen et la motion du Parti du travail et du PSA.

Quant au postulat, M. Oehen a bien voulu rendre au Conseil fédéral un hommage qui nous touche, en estimant que nous lui répondions par notre message. Il considère son postulat comme liquidé, nous en prenons acte avec effusion.

Quant à la motion du Parti du travail, si nous sommes parfois en divergence sur les moyens, les nuances peut-être, je rends hommage au Parti du travail qui est d'accord avec notre objectif, c'est-à-dire l'assainissement par étapes des finances fédérales. Je lui répondrai que certains actes législatifs viennent d'être pris ou sont sur le point de l'être et comme tels, ils ne sont plus sous l'influence du Conseil fédéral et ils tiennent déjà compte des propositions de caractère fiscal contenu dans la motion, c'est ainsi que le peuple et les cantons auront à se prononcer sur l'impôt sur la richesse. Le peuple aura à trancher, il le fera sans aucun doute sagement. L'imposition plus forte de la richesse, le scrutin déterminera son sort. En ce qui concerne la fraude fiscale, la loi fédérale du 9 juin 1977, renforçant les mesures contre la fraude fiscale, répond aux préoccupations de votre motion du moins en ce qui touche l'impôt fédéral direct. Ce dispositif législatif va être appliqué, l'ordonnance d'exécution est en préparation et l'inspecteur des contributions est en cours de renforcement. La question d'une nouvelle extension de ces mesures et de leur implication dans le domaine des impôts cantonaux et communaux devra, en revanche, être examinée lors des travaux que la Confédération doit entreprendre pour mettre sur pied la législation relative à l'harmonisation fiscale que le peuple a approuvé le 12 juin. Quant à la politique financière de la Confédération, il va sans dire que nous nous emploierons, comme jusqu'ici, à réaliser les réductions de dépenses devenues inévitables à la suite du refus, par le peuple, de nouvelles recettes mais nous les maintiendrons dans un cadre raisonnable et en veillant à assurer un juste équilibre. Nous sommes fermement décidés à éviter les compressions qui affecteraient les tâches essentielles de la Confédération telles que la sécurité sociale ou la défense nationale. Le budget de la Confédération ne comporte aucun élément de gaspillage, l'ampleur des économies qu'il nous a fallu réaliser au détriment des cantons a été fixée en accord avec la grande majorité des gouvernements cantonaux. Par ailleurs, nous

sommes disposés à examiner toutes les mesures propres à lutter contre la vie chère, l'inflation et les conséquences de la crise pour autant qu'elles apparaissent financièrement supportables et qu'elles soient compatibles avec l'économie de marché.

Je crois d'ailleurs, sur ce point et en comparaison avec ce qui se passe dans d'autres pays, que nous ne sommes pas, Monsieur Muret, si mal placés en matière de maîtrise de l'inflation et de lutte contre le chômage. Un journal romand pouvait titrer l'autre jour, selon une analyse de l'Agence France-presse: «La Suisse est en train de réaliser le rêve de tous les gouvernements occidentaux», j'ajouterais et même de beaucoup de gouvernements d'ailleurs, si ce n'est de tous.

Appréciant la coopération constructive du Parti du travail à l'assainissement de nos finances mais ne pouvant le suivre dans toutes ses propositions, le Conseil fédéral propose à M. Muret de transformer sa motion en postulat.

J'en viens au sujet principal à l'ordre du jour. Un certain nombre d'orateurs nous ont servi un plat de hors-d'œuvre riche qui n'a que peu de rapport avec le plat principal traitant des mesures à court terme pour l'assainissement des finances fédérales. Je n'entends pas me laisser entraîner dans des digressions que je considère comme étant de pure propagande et je me borne, sur les points évoqués en marge, à une remarque très synthétique. S'il s'agit de la lutte contre la fraude fiscale dont la finalité est fondamentale – M. Chavanne le disait hier excellentement et je partage pleinement son idée – le dispositif voté par le Parlement a maintenant force de loi et je vous ai indiqué les mesures en cours prises et à prendre à ce sujet.

Qu'il s'agisse ensuite des cinquante millionnaires de Zurich, qu'il s'agisse des affaires du Crédit suisse, de la Texon, de la Syndikat AG, qu'il s'agisse des arriérés considérables d'intérêts négatifs, des amendes pour importations illégales de billets de banque, des arriérés pour l'impôt anticipé, des contentieux pour les impôts directs liés à toutes ces affaires, l'appareil d'enquête judiciaire et administrative, à la commission fédérale des banques, à la Banque nationale et dans mon département est en pleine activité. Les sanctions, dans la mesure où elles relèvent du Conseil fédéral et de la Banque nationale, seront sans indulgence aucune.

J'en arrive aux mesures transitoires. Les décisions du peuple sont souveraines, qu'elles nous plaisent ou qu'elles nous déplaisent, il faut nous en accommoder, même si parfois les motivations peuvent en paraître ambiguës ou contradictoires. La première évidence du scrutin du 12 juin est qu'il nous place dans la perspective de déficits de l'ordre de deux milliards et demi pour ces années prochaines, c'est-à-dire que 15 pour cent de nos dépenses devraient être couvertes par l'endettement. Sur ce point, je cite l'Union syndicale suisse: «Si le paquet financier du 12 juin était rejeté, la Confédération serait acculée à une impasse financière. Dépenses et recettes devraient être ajustées d'urgence à cette situation critique. L'aggravation du déficit qui résulterait de ce rejet ne pourrait pas être entièrement corrigée par un recours à l'emprunt parce que cela serait contraire à la volonté populaire.»

Cette claire déclaration, le Conseil fédéral la fait sienne. Sans doute, dans des conditions de crise, un déficit majeur peut-il être préférable au chômage. La République fédérale allemande vient de s'y résigner, non sans lourdes hésitations, ni répercussions d'ailleurs sur le cours du DM, en accroissant ses dépenses de 10 pour cent au lieu de 6 pour cent prévu et en s'accordant un déficit de 27 milliards pour 190 milliards de dépenses.

Mais la République allemande compte plus d'un million de chômeurs, 4 pour cent de sa population active, et elle a renvoyé chez elle une partie de sa main-d'œuvre étrangère.

La Suisse compte aujourd'hui 8000 chômeurs, 3 pour mille de la population active, et occupe 650 000 travailleurs étrangers. De plus, nos importations, signe d'appétit re-

trouvé, sont en croissance de 21 pour cent par rapport aux huit premiers mois de 1976. Nos exportations, un record européen, s'inscrivent à 12 pour cent d'augmentation. Sans doute, nous ne perdons pas de vue des actions sectorielles de soutien, en crédits facilités pour la transformation ou la reconversion d'entreprises dans les secteurs fragiles, en recherche appliquée ou en formation professionnelle.

Mais, une action de relance économique par déficit public serait, actuellement, dans notre situation, inopportun et déraisonnable. Sans doute, les banques et certains placeurs de fonds n'y verraien-t-ils aucun inconvénient. Nous contribuerions à maintenir ou à faire hausser le taux de l'intérêt. Le cas échéant nous pourrions, même le marché des capitaux se resserrant, agir à la hausse sur le taux de l'intérêt, comme nos prélevements subis l'ont fait en 1974. Est-ce la politique du Groupe socialiste de rendre la Confédération plus étroitement dépendante des banques et de la faire contribuer demain à la hausse du taux de l'intérêt? Nous savons l'affection particulière que M. Hubacher porte aux banques. Ce n'est pas une raison pour jeter la Confédération dans leurs bras. Car je ne pense pas qu'on nous suggère d'obtenir de la Banque nationale des bons ou autres expédients de paiement qui ne seraient en fait que de l'inflation camouflée.

Ensuite, l'endettement constant et croissant hypothèque toujours plus lourdement le budget en intérêts, en amortissements, en conversions, le privant de sa mobilité, réduisant ses possibilités d'action pour les temps de difficultés réelles.

Les têtes chercheuses du Parti socialiste prétendent sans doute jouer du Keynes en nous conviant aux déficits majeur pour 1978 et 1979. J'estime quant à moi que c'est du Keynes à l'envers, car il n'est pas raisonnable, selon Keynes et selon les gens de bon sens, d'ouvrir des déficits massifs dans une période de plein emploi. Le déficit, la relance par le déficit est une arme, aux effets problématiques d'ailleurs, qu'il faut réserver pour les temps de crise réelle.

Une des têtes pensantes du Parti socialiste français, M. Bouloche, qui est responsable du Groupe socialiste pour les finances à l'Assemblée nationale, s'inquiétait l'autre jour du budget déficitaire de M. Raymond Barre et s'effrayait de le voir inscrire un déficit de l'ordre de 9 milliards de francs français au budget de 1978. A notre échelle, toute proportion gardée, en monnaie suisse, cela ferait un déficit de 400 millions de francs, c'est-à-dire que les «Bouloche» du Parti socialiste suisse, si je pouvais leur prêter un ordinateur de poche, devraient, devant le déficit de plus de 2 milliards que nous aurions sans les mesures de modération que nous vous proposons et sans la correction du budget, marquer une inquiétude multipliée par cinq, par rapport à celle de leur collègue et frère d'armes M. Bouloche. Or la France dénombre 1 300 000 chômeurs. Mais M. Bouloche a raison de s'inquiéter: la relance par déficits massifs agit comme le pavé de l'ours; c'est une relance tôt ou tard suivie d'inflation. C'est un remède pire que le mal. On ne joue pas avec les déficits. Les nôtres sont déjà assez lourds. C'est pourquoi, dans notre situation économique particulière, le Conseil fédéral maintient le retour à l'équilibre des comptes comme un objectif prioritaire.

Certes, privés des ressources fiscales du 12 juin, nous ne pouvons pas prétendre restaurer l'équilibre des finances déjà en 1978 ou 1979. Nous regrettons de devoir être moins ambitieux, mais nous devons systématiquement, tenacement, pièce à pièce, graduellement, réduire ces déficits jusqu'au moment espéré où, au début des années 1980, s'alliant à la modération des dépenses, un nouveau système fiscal nous permettra de retrouver l'équilibre, puis d'éponger méthodiquement la dette.

M. Allgöwer propose de renvoyer au Conseil fédéral les cinq arrêtés en nous invitant à présenter un nouveau projet prévoyant pour l'essentiel la réduction des dépenses de la Confédération, dès l'exercice 1978, d'un milliard de

francs, par rapport au budget de 1977; l'introduction d'une TVA à 8 pour cent, au plus tard à compter de l'exercice 1979; la suppression de la progression à froid de l'impôt fédéral direct jusqu'à un revenu maximum de 100 000 francs. Nos intentions et nos réflexions, qui n'ont pas encore atteint toute leur précision, car nous réfléchissons avant de nous lancer dans une œuvre de cette importance, ne sont pas très éloignées des deux dernières propositions. Au lendemain du 12 juin, le Conseil fédéral, sans renoncer à la TVA, qu'il se propose de soumettre à nouveau au Parlement dans les parages de 1980, a annoncé son intention, après la votation du 4 décembre prochain, de présenter un programme fiscal impliquant une majoration de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Nous prenons connaissance aujourd'hui des réserves croissantes, semble-t-il, voire de l'opposition, formulées à l'encontre de cette proposition dans de très larges milieux de l'économie et des forces politiques. Le Conseil fédéral ne peut pas nier la logique et l'objectivité de ces réserves. Nous avons en effet, avec vous, suffisamment dénoncé les boîteries de l'impôt sur le chiffre d'affaires pour ne pas les aggraver, même à titre transitoire. Mais il était sage que d'autres aujourd'hui, dans un assez large consensus, nous le rappellent. Ce n'était pas à nous de le proclamer au lendemain de la bataille du 12 juin.

Dans le cadre des hypothèses de travail qui sont à l'étude, la proposition d'une TVA à 8 pour cent sans l'intermédiaire de l'ICHA majoré, sera donc étudiée avec la plus grande attention. Mais il ne serait pas possible de l'imposer au forcing pour l'introduire, comme le demande M. Allgöwer, «au plus tard en 1979». Disons qu'il serait encore optimiste d'en prévoir l'introduction dans la deuxième moitié de l'exercice 1979 et que le délai le plus probable serait 1980.

Quant à la correction de la progression à froid de l'impôt fédéral direct, il est bien évident qu'elle ne peut, après le vote du 12 juin rejetant le sensible allégement que nous proposons, entrer en vigueur pour la période d'échéance fiscale 1979-1980. Il est bien clair que, pour ces deux années prochaines, quoi qu'il se passe, les taux antérieurs devront être maintenus. En revanche, pour la période suivante, deux possibilités doivent être envisagées pour l'impôt fédéral direct: ou bien le peuple et les cantons adoptent l'initiative dite de l'impôt sur la richesse et le problème de l'impôt direct se trouve résolu dans les normes constitutionnelles.

Ou bien l'initiative est rejetée. Dès lors, à partir du 4 décembre prochain, nous déposerons devant vous, conjointement:

- la modification ou la réforme de l'impôt indirect,
- la correction de la progression de l'impôt fédéral direct et sur ce point, la proposition numéro 3 de M. Allgöwer de supprimer la progression à froid jusqu'à un revenu maximum de 100 000 francs est une utile hypothèse de travail. Nous en reparlerons donc après le 4 décembre.

Mais, comme je viens de le dire, la nécessaire plus-value de recettes - moins forte sans doute que celle que nous attendions du 12 juin - ne sera effective pleinement qu'en 1980. Or, nous ne pouvons nous payer le luxe - les conditions économiques restant ce qu'elles sont - de deux ans de déficits majeurs de l'ordre de 2 milliards. Il faut donc bien, quant à la contraction des dépenses et aux recettes nouvelles, des mesures transitoires, mais pour une part aussi des mesures durables. Je pense au droit de timbre, à l'imposition du tabac, qui allégeront de quelque 300 millions le programme fiscal que nous proposerons en deuxième étape.

Commençons par les contractions de dépenses, où sera porté le premier effort. M. Allgöwer nous demande de réduire, dès l'exercice 1978, les dépenses de la Confédération d'un milliard de francs environ par rapport au budget 1977.

Napoléon, qui a sans doute influencé la carrière militaire de M. Allgöwer, disait qu'impossible n'est pas un mot fran-

Bundeshaushalt. Massnahmen 1977

Finances fédérales. Mesures 1977

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1977
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	10
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	77.055
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.09.1977 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1195-1219
Page	
Pagina	
Ref. No	20 006 042